



# Qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

## Quels conseils pour les professionnels ?

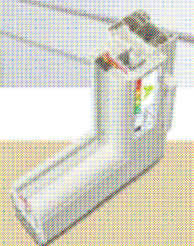
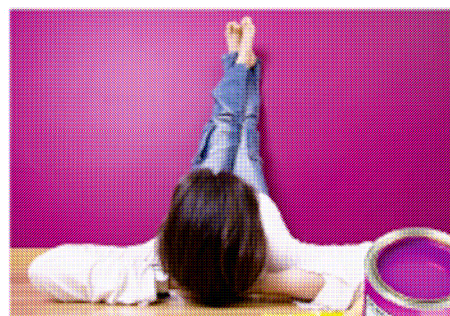
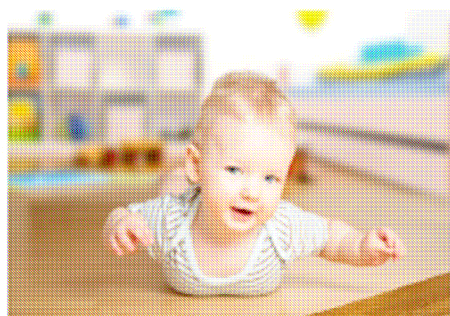
Annie CLAIN  
CETE de l'Ouest



# Qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments Information sur l'étiquetage sanitaire

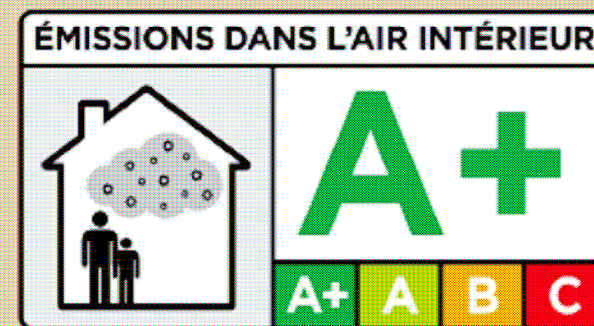
Stéphane COLLE  
CETE de l'Ouest

# Respirez mieux



## l'étiquette vous guide!

Matériaux de construction, peintures, revêtements, isolants... tous ces produits dégagent des polluants volatils qui se dispersent dans l'air intérieur de votre maison. Pour respirer un air plus sain chez vous, une étiquette vous guide maintenant sur chaque produit en indiquant son niveau d'émissions : de A+ (très faibles) à C (fortes). Parce que la qualité de l'air que vous respirez chez vous est précieuse, suivez l'étiquette !



# L'étiquetage « air intérieur »

- Les produits concernés

*Revêtements de sol, mur ou plafond*

*Cloisons et faux plafonds*

*Produits d'isolation*

*Portes et fenêtres*

*Produits pour pose ou préparation des produits ci-dessus*

Application progressive  
du 1er janvier 2012  
au 1er septembre 2013

- Les polluants recherchés

- *shortlist des 10 COV et COVT*

- Une dynamique positive

*Décret du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils*  
*Arrêté d'application du 19 avril 2011*





# Quels conseils pour les professionnels ?

## - Conception des bâtiments

Sandra DUQUESNE (Wigwam),  
Benoît RICHARD (Carquefou)

## - Amiante: protection travailleurs, population

Fabrice LERAY (CARSAT),  
Jérôme BEILLEVAIRE (DIRECCTE)

## - Guide à destination des pros du bâtiment

Isabelle MOREL (FRB),  
Virginie SENLIS (CAPEB)



# Quels conseils pour les professionnels ?

## - Conception des bâtiments

Sandra DUQUESNE (Wigwam),  
Benoît RICHARD (Carquefou)